

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 JUILLET 2022

N° 2022-346 – Réhabilitation de la Zone Industrielle Pierre Brune : Phase 1 - Acquisition foncière – Demande de DETR à la Préfecture de Vendée

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n° 2021-116 du 7 avril 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente pour les demandes de subvention,

L'usine DOUX a fermé définitivement ses portes le 31 mai 2018, licenciant 139 personnes. Une partie de l'usine a été reprise par la SARL BIO TRIAGE pour créer une unité de triage, conditionnement et stockage de légumes secs et céréales biologiques.

Le site total comprend 11 000 m² de bâtiments, y compris le sous-sol et plus de 12.5 hectares de terrain situés en zone d'activités économique, en zone agricole et en zone naturelle, y compris une station d'épuration.

Le site de l'ancien abattoir Doux a été vendu par le liquidateur à la SAS GUERTON en septembre 2019.

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a accompagné la SAS GUERTON, dans une recherche d'optimisation de l'utilisation de cet espace.

L'entreprise FLEURY MICHON a acheté la parcelle AH 48 pour créer un bassin de rétention.

Un groupement d'agriculteurs a acquis les parcelles AH 21 et 19 qui comprennent des forages pour le pompage d'eau et l'ancienne station d'épuration.


La Communauté de Communes ne voulait pas que les autres terrains inutilisés par la SAS GUERTON restent en friches industrielles. Il s'agit dans le cadre de la limitation de l'extension des zones urbanisées de réutiliser au mieux les espaces vacants dans les zones d'activités.

La Communauté de Communes a souhaité acquérir des espaces inutilisés pour pourvoir ensuite les proposer à des entreprises. La maîtrise du foncier est la première étape indispensable pour organiser un aménagement global et cohérent de ses terrains. Les travaux nécessaires notamment liés aux branchements aux réseaux et à la réalisation d'accès supplémentaires seront effectués en fonction des projets d'implantation.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.

Un premier échange est en cours avec une entreprise qui recherche un terrain pour développer son activité sur Chantonnay.

Le tableau de financement de l'opération s'établit de la façon suivante, reposant à 70% sur l'autofinancement de la Communauté de Communes :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Acquisition foncière	130 000,00 €	 PRÉFET DE LA VENDÉE DSIL OU DETR	39 000,00 €	30,00 %
		Sous-total	39 000,00 €	30,00 %
		Emprunt	0,00 €	
		Autofinancement	91 000,00 €	70,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	91 000,00 €	70,00 %
Total dépenses	130 000,00 €	Total Recettes	130 000,00 €	100,00 %

L'Etat propose un soutien financier aux collectivités locales et établissements publics locaux pour leurs projets d'attractivité du territoire.

Pour le financement de l'acquisition du foncier, Madame la Présidente sollicite une subvention de l'Etat d'un montant de 39 000€.

À CHANTONNAY, le 22 juillet 2022

Pour copie conforme,
 La Présidente
 Isabelle MOINET